

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DE LA  
DORDOGNE

MAIRIE de LI



Les Plus  
Beaux Villages  
de France®



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2022



Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-deux le 14 juin  
Présents : 9 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL  
Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire  
date de convocation du Conseil municipal : le 09/06/2022

**PRESENTS :** Jean Claude HERVÉ - Éric HERVÉ - Johannès VAN STRIEN – Francis MARIN – Nicole HULOT – Romain DELTEIL – Adeline RAIMBAULT – Laurence NINNIN – Jean-Michel LABROUSSE

**ABSENTS :** Benoît BOUSSQUET a donné procuration à Laurence NINNIN  
Bruno DURAND a donné procuration à Laurence NINNIN

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel LABROUSSE

Début de séance 20h00

### Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022.

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 1 – Remboursement frais :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Loïc LAFON, agent technique, lors de la formation « sauveteur-secourisme du travail » à Périgueux a pris 2 repas à 12,00 € (chacun) qu'il a réglés lui-même. Il a également réglé la somme de 36,00 € concernant la visite chez le médecin agréé pour le renouvellement de son permis de conduire poids lourds.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte que la commune de Limeuil rembourse à Monsieur Loïc LAFON la somme de 60,00 €

### 2 – Paiement de repas de la cantine :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Madame Brigitte POUMEAUD accueille une petite fille ukrainienne et sa maman. Cette enfant scolarisée à l'école de Alles sur Dordogne prend ses repas à la cantine. Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune de Limeuil prenne en charge le règlement des repas de cette enfant jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte cette proposition.

### **3 - Contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat PEC de Mme Marie-Catherine MONRIBOT arrive à échéance le 31 août 2022. Deux solutions peuvent être envisagées soit :

- Recruter une autre personne en contrat PEC
- Embaucher Mme Marie-Catherine en CDD.

Une étude va être réalisée et un entretien aura lieu avec Madame MONRIBOT. Une décision sera prise au prochain conseil municipal.

### **4 – Modification d’implantation d’une infrastructure de charge pour véhicules électriques :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’une borne de charge pour véhicules électriques est installée sur le parking du stade de football. En raison des inondations, le SDE 24 souhaite déplacer cette borne et l’installer sur le parking des remparts, route de Trémolat. Aucune participation financière ne sera demandée à la commune pour cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres votants, accepte la modification d’implantation de l’infrastructure de charge pour véhicules électrique.

### **5 – Convention pour le marché des Potiers :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec l’Association des Potiers en Périgord pour le marché des Potiers qui se déroulera cette année les 23 et 24 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres votants, accepte les termes de cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

### **6 – Régisseurs pour le marché du dimanche matin :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Benoît BOUSSIQUET ne souhaite plus être régisseur des marchés du dimanche matin. De ce fait Monsieur Romain DELTEIL qui est régisseur suppléant devient régisseur titulaire et Monsieur Jean-Michel LABROUSSE reste titulaire suppléant.

### **- Informations diverses :**

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur ROLLAND de l’Agence Régionale de Santé concernant la qualité des eaux de baignade.

Un courrier va être adressé aux loueurs de canoës pour leur demander, pour des raisons de sécurité, de récupérer leurs canoës en amont du pont de Vézère.

Les travaux de l’éclairage du stade de football vont débiter la semaine prochaine.

La réception de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d’aménagement des rues et place du haut du bourg aura lieu le mardi 21 juin 2022.

Une réunion publique aura lieu le samedi 09 juillet à 17 h suivie d’un apéritif dînatoire.

La séance est levée à 22h20

Le secrétaire de séance,  
Jean-Michel LABROUSSE

Le Maire,  
Jean-Claude HERVÉ